



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE VERTE
ET DU DOMAINE,
*en charge des mines
et de la recherche*

N° 0888 / MED / DBS / DIR

DIRECTION DE LA BIOSECURITE

Pirae, le 12 JUL. 2018

Le directeur,

Affaire suivie par :
Valérie ROY

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Modification de la date de levée des mesures de restriction relatives l'influenza aviaire hautement pathogène H5N6 aux Pays-bas

Réf. :

- loi du pays n° 2013-12 du 06 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés ;
- arrêté n° 979 CM du 24 juillet 2015 modifié portant fixation de la liste des marchandises susceptibles de véhiculer des agents de maladies transmissibles des animaux et de la liste des denrées alimentaires et aliments pour animaux susceptibles de ne pas répondre aux conditions de sécurité sanitaire des aliments ;
- note aux importateurs n° 592 MED/DBS/DIR du 31 mai 2018 ;
- rapport final de l'OIE du 10 juillet 2018.

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que suite à un nouveau rapport final de l'OIE du 10 juillet 2018 mentionnant une date de fin des opérations de nettoyage et de désinfection d'un élevage infecté par l'influenza aviaire hautement pathogène H5N6 postérieure à la date annoncée dans le précédent rapport, la date à laquelle les Pays-bas ont retrouvé leur statut de pays indemne d'infection par les virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N6 a été décalée du 5 avril 2018 au 10 juillet 2018.

Il a donc été décidé de lever les mesures de restriction relatives à l'importation d'œufs, d'ovoproduits, de viandes de volaille des Pays-bas n'ayant pas été soumis à un traitement thermique inactivant les virus de l'influenza aviaire, élevées dans les 3 semaines précédant l'abattage ou la ponte à compter du 10 juillet 2018 (et non du 5 avril 2018).

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai franc de deux mois, compté à partir du lendemain de la présente notification.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation

